

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2020

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Natacha BUSSO, Marie-Thérèse REUILLÉ, Hélène VAN DER HEIJDEN et Annette VELUT et MM Julien MERSCHILTZ, Anthony PREAUD, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absente excusée : Mme Morgane FORTIN (pouvoir à Mme Natacha BUSSO).

M. Julien MERSCHILTZ a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### Séance ouverte à 19 h.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si deux points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

Il s'agit du remboursement de deux factures et de la demande de prise en charge du transport pour l'opération « école et cinéma ».

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces ajouts.

### Objet : Remboursement de deux factures, délibération n° 2020/SEPT/001 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a acheté du papier imperméable pour confectionner les décors de fin d'année. Elle a dû effectuer le paiement de deux factures qui s'élève au total à 260 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de rembourser à Mme le Maire les factures détaillées ci-dessus.

### Objet : Transport école et cinéma, délibération n° 2020/SEPT/002 :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet « école et cinéma » de cette année scolaire. La directrice de l'école primaire demande si la commune peut prendre en charge le coût du transport, aller-retour à Auxerre, comme pour les années précédentes, pour 5 séances. A titre indicatif, le coût de la prestation était de 120 € par séance en 2019.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Acceptent de prendre en charge les frais inhérents au transport du projet décrit ci-dessus.

**Objet : Choix d'un architecte pour les dossiers d'accessibilité du bâtiment « Mairie-Ecole » et aménagement de la Boulangerie, délibération n° 2020/SEPT/003 :**

Dans le cadre des travaux de bâtiments à mener sur notre commune deux projets sont en cours d'élaboration :

- L'aménagement de l'ancien fournil de la boulangerie en salle communale (restauration scolaire, salle de réunion municipale ou d'associations, etc.).
- Mise aux normes accessibilité personnes à mobilité réduite du bâtiment « Mairie/Ecole » conformément à la Loi en vigueur.

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier ses deux projets à M. Patrice MIGAIROU, Architecte à Auxerre que nous avons déjà rencontré sur place de façon informelle et qui accepte ses missions. Il nous adressera dans ce but un contrat de mission pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal lui demande de travailler en priorité sur l'aménagement de l'ancien fournil et le sollicitera de nouveau quand il s'agira de traiter le second dossier.

**Objet : Fixation du tarif de vente de l'ancien matériel de la boulangerie, Délibération n° 2020/SEPT/004 :**

Dans le cadre de la vente du matériel de l'ancienne boulangerie, les membres du Conseil Municipal modifient le tarif de vente des pièces n° 29 et n° 30, comme suit :

Pièce n° 29 : Four à pain PAVAILLER, chauffage fioul à 4 bouches doubles avec le tapis d'enfournement : 1 500 €.

Le tarif de vente des moules à chocolats et de la trempeuse (qui est un modèle ancien) est fixé à 100 €.

**Attribution du logement T3 bas :**

Mme le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du fait que la locataire du logement T3 bas a dénoncé son bail à compter du 30 septembre 2020. Nous avons déposé une annonce sur le site du « Bon Coin » et avons eu de nombreuses visites. Une personne a déposé un dossier qui, après renseignement pris auprès de la Mairie de son ancienne résidence ne nous convient pas.

Une nouvelle annonce sera déposée sur le site du « Bon Coin », ainsi que dans les panneaux d'affichage de la commune.

**Objet : Installation des décors lumineux de fin d'année et fixation des dates de confection des décors pour les sapins, délibération n° 2020/SEPT/005 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la forte augmentation du tarif de la Sté T.P.I.L. pour la pose et dépose des décors lumineux de Noël entre 2018 (1 855 €) et 2019 (2 852 €) ; en outre, l'année passée, nous avons dû louer en plus une nacelle au coût de 213 €.

Nous avons été informé des prestations assurées par la Sté Thomas BONNY de Noyers-sur-Serein qui propose une location nacelle avec chauffeur pour pose et dépose pour 3 jours au tarif de 1 680,60 €. Comme pour dans le cadre de la prestation T.P.I.L. un ouvrier communal accompagnera l'opération.

Les membres du Conseil Municipal décident de faire appel à cette société.

Les élus ont fixé les dates de confection des paquets servant à décorer le village les lundis et jeudis de 14h à 17h et les mercredis soir de 20h à 22h.

**Objet : Budget assainissement, délibération n° 2020/SEPT/006 :**

Mme le Maire, après avoir rappelé brièvement l'origine et le déroulement de cette lourde opération, rappelle que la compétence est désormais du ressort de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs. Elle informe le Conseil que la totalité des factures a été réglée et que la totalité des subventions attendues tant pour le domaine public que le domaine privé ont été reçues à l'exception du versement du FCTVA (environ 46 000 €) qui devrait arriver bientôt comme prévu dans la convention qui lie la commune et la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs. Il est donc obligatoire de clore le budget assainissement au 31 décembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

**Objet : Droit de préemption, délibération n° 2020/SEPT/007 :**

Dans le cadre de la réflexion entamée sur les espaces de stationnement disponibles dans le centre du bourg les élus réfléchissent à l'acquisition de parcelles destinées à augmenter le stationnement public en particulier dans le secteur difficile de la rue du Château. C'est pourquoi Mme le Maire propose d'instaurer un droit de préemption sur la parcelle cadastrée section B n° 822 appartenant à M. et Mme Paul BUZENET.

A ce sujet, nous avons été informés que des propriétaires limitrophes de la parcelle se déclarent aux aussi intéressés par tout ou partie de ce terrain.

Les membres du Conseil Municipal votent, à une abstention près l'instauration de ce droit de préemption.

**Objet : Fixation d'un tarif à l'heure de la salle des Fêtes, délibération n° 2020/SEPT/008 :**

Suite à une demande formulée dans le cadre d'un projet d'activité à caractère professionnel et rémunéré, la question est posée de la fixation d'un tarif horaire de la salle des Fêtes communale.

Après débat, les membres du Conseil Municipal fixent le tarif à 20 € de l'heure.

**Fixation dates de réunion commission « aide sociale » :**

Les membres de la Commission « Aide Sociale » se réuniront le 5 octobre à 18h pour préparer le « colis de fêtes de fin d'année » destiné des aînés.

## **Informations et questions diverses :**

### **Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs :**

M. Philippe THIBAUT informe les élus quand raison de son activité professionnelle (Vert Compost) et sur conseil de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs il se retire de la commission « environnement, gestion des déchets » de la Communauté de Communes et intègre en tant que membre titulaire celle des « services techniques et travaux » ; M. Anthony PREAUD est membre suppléant.

### **Vitesse :**

Mme le Maire donne lecture aux élus du courrier reçu des riverains de la Grande Rue du hameau de Puits-de-Courson attirant notre attention sur la vitesse excessive des véhicules dans cette partie du hameau et demandant d'étudier des solutions qui permettraient de la réduire.

Nous nous renseignerons sur l'efficacité d'un signallement optique sous forme d'un faux « dos d'âne » peint sur la chaussée.

Un habitant de la Croix-Pilate nous a alerté sur la vitesse des véhicules traversant ce hameau par la R.D. n° 956. Nous avons donc interrogé les services du Conseil Départemental ; l'Unité Territoriale des Infrastructures nous a répondu que le hameau en question est un lieu-dit et qu'au vu de sa configuration (distance entre l'entrée et la sortie du hameau et nombre d'habitations) il n'était pas possible d'installer des panneaux de type « entrée d'agglomération » imposant une vitesse maximum de 50 km/h ; la vitesse reste donc celle prévue par le Code de la Route dans ce cas de figure à savoir 80 km/h.

### **Chasseurs :**

Une demande de la Sté de Chasse de Saint-Cyr a été déposée auprès de la Mairie afin d'obtenir l'autorisation de puiser de l'eau dans une citerne communale pour abreuver les animaux sauvages durant la période estivale.

Après débat, les élus ne donnent pas suite à cette demande.

### **Chemins ruraux :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'enquête publique relative à l'aliénation d'une voie communale et de deux chemins ruraux, le Commissaire Enquêteur, M. Michel BREUILLÉ, tiendra une permanence en Mairie le 30 septembre de 9h à 11h et le 16 octobre de 15h30 à 17h30.

### **Carrières souterraines de « Pinelle » :**

Mme le Maire et ses Adjointes informent les membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu le 16 juillet dernier une représentante du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne accompagnée d'un membre de la Direction Départementale du Territoire qui les ont informés d'un projet destiné à protéger le biotope des carrières souterraines de « Pinelle » (chauves-souris). L'arrêté Préfectoral sera pris après concertation avec les services et les collectivités concernées.

### **Personnel :**

Mme le Maire informe les élus qu'après bien des démarches elle a obtenu de notre assureur (le C.I.G.A.C.) le remboursement des indemnités journalières que nous avons payées à un agent mis en retraite pour invalidité dans le cadre d'une maladie professionnelle le 14 novembre 2019. Le montant perçu est de 24 734,51 €.

Mme le Maire informe les élus de la situation d'un agent mis à la retraite pour invalidité à la date du 14 janvier 2020. Cet agent a été déclaré inapte à tout poste dans la Fonction Publique Territoriale ; il doit nous fournir une attestation relative à son inscription à Pôle Emploi pour vérifier qu'il est aussi inapte à tout emploi dans le secteur privé, ainsi que la notification de sa pension d'invalidité de la C.N.R.A.C.L. Ces documents nous sont nécessaires pour calculer son Allocation de Retour à l'Emploi.

### **Site Facebook :**

Les élus réfléchissent à la création d'un site communal sur les réseaux sociaux de type « Facebook » ou autre. En attendant, il est rappelé qu'il est possible de communiquer avec la Mairie par le biais du site Internet qui viens d'être renouvelé : [mairie-saint-cyr-les-colons.fr](http://mairie-saint-cyr-les-colons.fr)

### **Matériel :**

Les élus décident d'acquérir un appareil de nettoyage à vapeur de marque « Kärcher » pour un montant de 399 € T.T.C. Celui-ci est destiné à nettoyer plus rapidement et plus efficacement les grandes surfaces (salle des Fêtes, etc.).

### **Trottoirs :**

Dans le cadre du projet de la réfection progressive des trottoirs du bourg, les élus débattent du choix des matériaux qui peuvent être utilisés pour le revêtement : stabilisé, enduit bicouche, enrobé ou béton désactivé. L'accord se faisant de façon unanime sur ce dernier.

Dans un premier temps un devis sera demandé pour une réfection en béton désactivé pour les rues principales du bourg :

- Rue de la Porte de Coulon.
- Rue de la Fontaine.
- Rue de la Porte de Cravant.
- Rue du Château.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de travaux afin de déterminer le planning des opérations.

Le Conseil Départemental sera contacté afin de connaître les dates d'installation prévues de la fibre optique (téléphone et Internet) sur notre commune ; il nous faut en effet demander aux services compétents d'évaluer la capacité de passage de cette fibre dans les réseaux existants sous les trottoirs de façon à ne pas avoir à réintervenir après les travaux de réfection envisagés.

### **Pompiers :**

La Sté Véolia nous a averti qu'elle viendra vers le 15 octobre procéder au contrôle des bouches à incendie et ainsi établir le rapport qui nous servira à l'étude destinée au renforcement éventuel du système de protection incendie de notre commune.

### **Stationnement :**

Mme le Maire informe les élus qu'elle a interdit le stationnement devant la « fontaine » pour permettre aux agents de puiser l'eau quand ils en ont besoin, notamment pour l'arrosage des fleurs ; une disposition similaire a été prise dans la rue du Château, sur une petite longueur, afin de permettre à un riverain de pouvoir sortir de sa propriété.

### **Salle des Fêtes :**

Mme le Maire informe les élus que le jour ou le représentant de la Sté Primagaz est venu faire signer le nouveau contrat de fourniture de gaz pour le chauffage de la salle des Fêtes il

nous a informé que la Sté Antargaz, ancien fournisseur était venue faire le plein de la cuve. Il faut maintenant attendre que le niveau de celle-ci soit à 20 % pour procéder au changement de cuve prévu.

### **Impayés :**

Mme le Maire énonce la liste les personnes redevables envers la commune (loyers, service périscolaire, etc.) Le montant total dû à la date du 2 septembre s'élève à 38 235.50 €

### **Ecole :**

M. Patrice WAHLEN informe les membres du Conseil Municipal qu'à la rentrée de septembre il y a 39 enfants inscrits à l'école. La reprise des cours s'est bien passée, dans le respect des consignes sanitaires, il n'y a pas eu de changement d'enseignants Mme Agnès SIMON restant Directrice et responsable de la classe des grands et Mme Sophie MILLOT étant en charge des petits.

### **Bus scolaire :**

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des courriers reçus de quatre familles demandant la réouverture de l'arrêt au hameau du Puits-de-Courson du bus desservant le collège de Chablis à compter de la rentrée de septembre 2021.

Un courrier sera adressé dans ce sens au Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et une copie sera envoyée aux familles concernées.

### **Accueil périscolaire :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Annie KARAVIDIS, résidente à Préhy, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Elle occupe le poste d'animatrice durant la pause méridienne.

### **Visite des locaux :**

Une visite des locaux communaux par les membres de la nouvelle équipe municipale aura lieu le 29 septembre à 17 h.

### **Commission « évènements » :**

Les membres de la commission « évènements » se réuniront le 28 septembre à 18h.

### **Sports :**

Mme Natacha BUSSO relaie la demande d'un jeune du village qui souhaite l'aménagement d'une piste de V.T.T.

### **Récapitulatif :**

Remboursement de deux factures, délibération n° 2020/SEPT/001.

Transport école et cinéma, délibération n° 2020/SEPT/002.

Choix d'un architecte pour les dossiers d'accessibilité du bâtiment « Mairie-Ecole » et aménagement de la Boulangerie, délibération n° 2020/SEPT/003.

Fixation du tarif de vente de l'ancien matériel de la boulangerie, Délibération n° 2020/SEPT/004.

Installation des décors lumineux de fin d'année et fixation des dates de confection des décors pour les sapins, délibération n° 2020/SEPT/005.

Budget assainissement, délibération n° 2020/SEPT/006.

Droit de préemption, délibération n° 2020/SEPT/007.

Fixation d'un tarif à l'heure de la salle des Fêtes, délibération n° 2020/SEPT/008.

### **Clôture de la séance à 22 h 50.**

**Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN

Mme Annette VELUT